

SPECIAL « ELECTIONS MUNICIPALES de MARS 2008 »

Sommaire

Page 1 :

Editorial

Aujourd'hui, c'est demain...

Page 2 : Dossier

Environnement et développement durable : le programme des listes

Liste « Mieux vivre ensemble
à Brétigny » / **M. Saucier**

Liste « Brétigny, une ville à
venir » / **Mme Lecoustey**

Page 3 :

Liste « Vivre Brétigny
Autrement - une ville pour
tous » / **M. Simon**

Page 4 :

Liste « Brétigny, une ville
d'avenir » / **M. Decaux**

Page 5 et 6 :

CE QU'EN PENSE L'ADEMUB
et
Bulletin d'adhésion

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Editorial

Aujourd'hui, c'est demain...

Les 9 et 16 mars prochains, nous sommes appelés à désigner l'équipe qui conduira la politique locale pour les 6 ans à venir.

Les enjeux sont d'importance. Ecologie et développement durable sont au cœur de ces enjeux. Trois thèmes majeurs dans cette campagne : l'urbanisation accélérée et ses conséquences pour la qualité de vie des Brétignolais, la place de l'automobile dans la ville et ses alternatives, la sauvegarde des espaces agricoles, des espaces verts et de la biodiversité. Plusieurs grands projets inquiètent la population par leur ampleur (voire leur démesure) et leurs conséquences : le projet d'urbanisation Clause / Bois Badeau qui s'ajoute au bétonnage du centre ville, l'extension de la zone d'activités de Maison Neuve et le projet de plate-forme régionale de feroutage, sans oublier l'urbanisation qui menace le nord de la commune (les 80 hectares de l'Orme Fourmi).

L'ADEMUB, consciente de ces enjeux, a entrepris une double démarche à l'occasion de ces municipales.

D'abord proposer aux listes en compétition des idées pour la mise en place d'un Agenda 21 local, un plan d'actions à court, moyen et long terme, visant à sauvegarder notre environnement et notre qualité de vie tout en opérant dans notre ville les mutations qu'imposent la crise écologique planétaire et la lutte contre les désordres climatiques. Chacune d'entre elles a ainsi reçu un document de 17 pages proposant, en réponse à 15 objectifs, une bonne centaine d'actions.

Ensuite, inviter chacune des listes à venir, au cours d'une réunion publique le 9 février 2008, exposer les mesures concrètes de leur programme en matière d'environnement et de développement durable. Les représentants des 4 listes en compétition ont répondu à notre appel et sont venus devant une assemblée d'environ 80 personnes pour s'exprimer et répondre ensuite aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

La plus grande partie de ce numéro spécial « municipales » est consacrée aux mesures qui ont été annoncées à cette occasion et aux commentaires qu'elles suscitent de notre part.

Bien entendu, il n'est pas question pour l'ADEMUB, association indépendante et apolitique, de donner une quelconque consigne de vote.

Mais, nous ne pouvons manquer de faire connaître notre propre point de vue. D'ailleurs, nos idées, sur la plupart des sujets traités, sont déjà bien connues des Brétignolais, et nos commentaires ne devraient pas susciter d'inutiles polémiques.

Le Bureau de l'ADEMUB

Environnement et développement durable : le programme des listes

Lors de la réunion publique que nous avons organisée le 9 février, chacune des 4 listes disposait de 15 minutes pour exposer son programme. L'ordre d'intervention a été fixé par tirage au sort. En voici le contenu.

Liste « Mieux vivre ensemble à Brétigny » (M. Saucier)

Première décision : **nomination d'un 2^{ème} adjoint en charge de l'environnement et du développement durable**, afin d'intégrer dans toutes les décisions les divers principes d'éco-responsabilité. Chaque décision du conseil municipal sera examinée par l'adjoint pour tenir compte de son impact sur l'environnement.

Actions concrètes

- achats : les marchés publics doivent respecter une charte constitutionnelle en matière de développement durable. **La politique d'achats sera repensée.**
Ex. : réduction des impressions sur papier (100.000 pages/an pour le conseil municipal) ; utilisation de moyens de communication moins coûteux.
- Actions pédagogiques **en matière d'environnement** pour la population et le personnel municipal,
- Réduction de l'utilisation de la voiture et **renouvellement du parc de véhicules avec des véhicules propres**,
- Réduction des déchets,
- Bâtiments : intégration de la norme HQE,
- Entreprendre des actions positives dans tous les domaines en matière d'environnement,
- Protéger les espaces naturels **dont les EBC (espaces boisés classés au PLU)**
- Clause/Bois Badeau n'est pas un bon projet pour la ville,
- Nettoyage **efficace sur toute la ville**
- Valoriser le patrimoine,
- Pas d'affichage inutile : **prévoir taxes et mesures plus restrictives si nécessaire**,
- **Devenir de la base aérienne** : pas question d'y installer des entrepôts logistiques,
- Non à une grande gare de triage de fret sur Brétigny.



Liste « Brétigny, une ville à venir » (Mme Lecoustey)

Brétigny n'est pas faite pour recevoir 25.000 habitants. Les routes, les différents accès à notre ville, les transports en commun, RIEN ne permet de résorber une augmentation significative de la population sans enfreindre tout équilibre.

La démarche, qui se veut pragmatique, **repose sur 6 volets** :

1- Diagnostic de l'habitat

Campagne de **thermographie aérienne** sur tous les bâtiments administratifs, techniques, salles de sport, écoles, qui sera élargie au grand public. But : sensibiliser chacun aux économies d'énergie. L'étude individuelle sera mise à disposition des intéressés, accompagnée de propositions pour pallier aux problèmes rencontrés. Financement : moindre coût pour les foyers et prise en charge par la municipalité, avec les industriels, de la majorité de l'enveloppe financière.

2 - Aide financière aux propriétaires qui construisent (ou rénovent) un habitat passif ou positif

En complément des aides octroyées par l'Etat, **dégrèvements sur la taxe foncière.**

3 - Faire de Brétigny une ville exemplaire en matière d'environnement

- Toute nouvelle construction publique devra se conformer à des **normes environnementales strictes, normes haute qualité environnementale (HQE)**,
- Conduite rapide d'une étude de chantier pour définir un **mur anti-bruit au niveau de Rosière**,

4 - Défense et préservation des espaces verts partout où cela sera possible

- **Sauvegarder une zone non-bâtie : les terrains agricoles du nord** de la commune
- **Restreindre et rééquilibrer**, en fonction des possibilités qui resteront

ouvertes, **le projet des terrains Clause.**

- **Reprendre le projet du parc régional des Joncs Marins**

5 - Mise en œuvre de projets relevant de la seule volonté municipale

- **Le tri sélectif** au niveau des bâtiments municipaux
- **Examen des économies d'énergie** (chauffage, électricité...) au niveau du patrimoine municipal

La liste souhaite également des **déchetteries** correctement dimensionnées avec le personnel nécessaire, et la sensibilisation de la population au juste tri.

6 - Donner la priorité au scolaire

Permettre aux enfants, aux jeunes d'acquiescer les bons réflexes pour demain, avec, comme **référence, le conseil municipal des jeunes.**

Quelques exemples pour illustrer nos propositions (l'ensemble des mesures est dans notre programme) :

- Attention particulière au circuit des transports en commun pour lycéens
- Encouragement aux habitants désirant instaurer des pédibus vers les écoles primaires et les collèges
- Aide aux transports pour visiter des déchetteries, à l'organisation d'expositions
- Remise en place des Journées de la nature et de l'environnement (JNE) en lien avec les associations environnementales

Plate-forme de ferroutage :

Acceptation du projet en échange du respect de l'environnement, en particulier des riverains, et d'améliorations sensibles de la RD 19 et du rail permettant une meilleure régularité et qualité de la circulation sur la ligne C du RER

La liste est à l'écoute de toutes suggestions respectant **le principe de précaution.**

Dans le même esprit, la liste tient à la disposition des autres listes ses propres propositions.





Quelques explications...
**« Bilan carbone » et
 « thermographie »**

Ces deux termes, de plus en plus employés, notamment par certaines listes aux municipales, désignent deux outils bien distincts, qui peuvent être complémentaires.

Le bilan carbone consiste, sur la base d'un modèle mis au point par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), à évaluer pour une période donnée (annuelle), toutes les émissions de carbone et autres gaz à effet de serre (ramenés au carbone) de toutes les activités (bâtiments, transports, matériaux, etc.) d'une collectivité (administration municipale, fournisseurs)*. Il faut prendre en compte tout le circuit et remonter jusqu'aux fabricants pour les denrées, matériaux et matériels utilisés par la collectivité pour obtenir l'intégralité des émissions, amont et aval. Le bilan carbone s'accompagne d'un **bilan énergétique** qui porte sur les dépenses énergétiques et a pour but de réduire les dépenses, énergétiques et non énergétiques. Les bilans carbone et énergétique doivent être réalisés périodiquement sur les mêmes bases, pour évaluer les progrès réalisés.

A noter qu'un décret ministériel va rendre bientôt obligatoire le bilan carbone pour toute collectivité de plus de 50 personnes.

La thermographie aérienne consiste, à l'aide d'un hélicoptère muni d'une caméra à infrarouges, à photographier de nuit les déperditions d'énergie et, donc, la qualité de l'isolation des bâtiments. Cette opération, coûteuse, est délicate à mener et présente surtout un intérêt pour les zones industrielles et les bâtiments importants. Pour les particuliers, il est préférable d'utiliser une caméra terrestre, sans être assuré d'obtenir un résultat satisfaisant.

* Le bilan peut être réalisé pour l'ensemble d'une ville, mais cela s'avère trop complexe et présente une marge d'erreur de 30 à 50%

Liste « Vivre Brétigny Autrement - une ville pour tous » (M. Simon)

Création immédiate d'un **poste d'adjoint à l'environnement et au développement durable**, jouant un rôle central : tout projet sera passé au crible des principes du développement durable et répondre à ses impératifs ; il mettra en place les projets de la commune en matière d'environnement et de développement durable ; il coordonnera les actions de formation en direction du personnel ; il organisera les actions de sensibilisation et de formation en direction des citoyens et des scolaires.

Simultanément, lancement de l'opération « **Les Brétignolais dessinent leur ville** » pour réfléchir ensemble, avec la population et les acteurs économiques locaux, à la **rédaction et à la mise en application d'un Pacte écologique local**.

Quelques grands axes du programme municipal, qui réservera une part prépondérante à la démarche participative

1 - Lutter contre l'étalement périurbain, privilégier les besoins de logement des moins favorisés

Quartier Clause

- 600 à 800 logements au lieu de 1630,
- 30% de logements populaires dont la moitié en vrai logements social : PLUS, PLAI,
- Normes environnementales et énergétiques renforcées (habitat à très faible consommation d'énergie, voire à bilan énergétique positif),
- Accroître la superficie de la coulée verte en direction de la gare,
- Exclure la voiture du cœur du quartier pour la sécurité et l'agrément,
- Créer une pépinière d'entreprises axée sur les métiers de l'environnement,
- Créer des jardins d'insertion : soutien actif à l'association PPIVO,
- Imposer des règles d'éco-construction (toitures végétalisées, récupération eaux de pluie, matériaux de construction naturels et renouvelables),

Réviser le PLU

- Préserver les zones naturelles (Orme Fourmi),
- Contrôler la densification pour préserver la qualité de vie et le patrimoine,
- Accroître la mixité sociale (préemption sur tous les quartiers),
- Valoriser le parc régional des Joncs

Marins en liaison avec l'Agence des espaces verts,

- Accroître les espaces verts au cœur de la ville (partie Est),
- Recenser le patrimoine architectural et les paysages.

2 - Développer les circulations douces et les transports en commun

- Créer deux axes, nord-sud et est-ouest, se croisant au centre ville,
- Créer des garages à vélo sécurisés proches des équipements publics et sécuriser les circulations douces.

3 - Promouvoir une agriculture de proximité

- Proposer des produits bio dans les cantines scolaires,
- Créer des jardins partagés et familiaux.

4 - Décliner au niveau local la lutte contre le changement climatique

- **Sur la base d'un bilan carbone préalable de l'activité des services communaux et des bâtiments publics, viser à diminuer de 50% nos émissions de CO2 d'ici 6 ans,**
- Impliquer le personnel communal,
- Aider financièrement les particuliers installant des énergies renouvelables,
- Mettre des clauses environnementales dans les achats publics.

5 - Lutter contre les pollutions, réduire les risques sur la santé publique

- Proposer à l'Agglo l'installation d'une déchetterie locale sur Maison Neuve,
- Comptabiliser les sources de pollution et les réduire,
- Réduire les déchets à la source,
- Stimuler le conseil d'agglomération sur les déchets et le traitement des eaux,
- Récupération des eaux de pluie pour les usages communaux (arrosage, nettoyage),
- Supprimer les pesticides dans les plantations de la ville,

6 - Démarche participative forte : dialogue, information, concertation, évaluation

- Pour ce faire, s'appuyer en particulier sur les futurs conseils de quartier et les relais associatifs, sans oublier les partenaires économiques,
- Promouvoir l'éducation et la formation de tous,
- Mettre au cœur du projet éducatif de la ville les questions environnementales
- Mesurer périodiquement les effets de la politique municipale de développement durable (empreinte écologique, bilan carbone, bilan énergétique). □

Liste « Brétigny, une ville d'avenir »

(M. Decaux)

- Agir pour l'environnement par la création d'un Agenda 21 municipal,
- Réaliser un bilan carbone pour toutes les écoles et les bâtiments communaux, et réduire les dépenses énergétiques,

- Limiter l'étalement urbain de la ville, protéger les espaces verts existants et aménager de nouveaux espaces verts (éco-quartier Clause-Bois Badeau),

- Après la signature par la Ville de la charte «Phyt'Eaux Cités» sur la qualité de l'eau, étendre les bonnes pratiques environnementales : récupération des eaux de pluie des bâtiments publics, abandon des produits phytosanitaires, adoption d'une gestion séparée des espaces verts...

- Renforcer les règles environnementales en vigueur et interdire l'installation d'activités polluantes sur notre sol,

- Revalorisation du patrimoine : parc du château La fontaine, église Saint-Pierre, parc et château de la Garde, parc et château de Rosières (ouverture d'une maison des initiatives pour l'insertion des jeunes), maison des Sorbiers (qui accueillera des services publics),

- Poursuite de la réalisation de l'éco-quartier Clause/ Bois Badeau suivant des normes de haute qualité environnementale (HQE) : exigences thermiques supérieures à la norme actuelle, eau chaude sanitaire produite à 60% par énergie solaire, récupération des eaux de pluie, chauffage par géothermie, utilisation de matières renouvelables, conception et aménagements favorisant les circulations douces, etc.,

- Ouvrir un centre de formation supérieure aux métiers de l'environnement en lien avec le Conseil régional pour favoriser l'éclosion d'entreprises compétentes en matière de développement durable,

- Mieux maîtriser la circulation et le stationnement, notamment par la réorganisation de la place du 11 novembre et de la place Jules Verne,

- Faciliter la circulation, notamment entre Est et Ouest par le doublement du pont du Cinéma (2010),

- Agir pour l'amélioration des transports en commun (objectif à terme : mettre une ligne de bus à moins de 300 m du domicile de chaque Brétignolais) et pour la multiplication

des circulations douces, notamment entre le centre et Maison Neuve,

- Poursuite de la politique en faveur des personnes à mobilité réduite : aménagement des trottoirs et équipements publics,

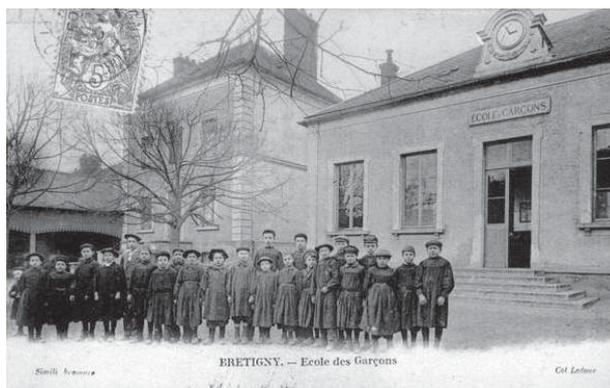
Jongs Marins : relancer ce dossier en lien avec l'Agence des espaces verts.



HOTEL DE LA GARE - Maison MALGUIS - Téléph. 4 - BRÉTIGNY-sur-ORGE (S-et-O.)

Ce qu'en pense l'ADEMUB

Un premier constat s'impose : les problèmes environnementaux prennent une part de plus en plus grande dans les programmes, ce qui marque une prise de conscience, plus ou moins vive, chez les politiques. Cependant, certains pourraient mieux faire et nous présentent un programme un peu trop léger. Les idées trop générales, non accompagnées de mesures concrètes et d'échéances, avec une cohérence insuffisante entre elles, risquent d'en rester au niveau des idées. Et les mesures présentées ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux.



BRÉTIGNY. - Ecole des Garçons

Urgence climatique et agenda 21 local

Or, l'urgence écologique appelle une véritable révolution dans les politiques et les comportements, et nous oblige tous, aujourd'hui, à aller très loin. Deux listes l'ont compris (listes Saucier et Simon), qui prévoient la désignation d'un maire adjoint à l'environnement et au développement durable, jouant un rôle central, puisque appelé, entre autres, à examiner tous les projets communaux à l'aune des principes du développement durable. Cette mesure est primordiale, et tous devraient y souscrire.

Et, priorité des priorités, tous devraient privilégier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, par la réduction drastique de la circulation automobile dans nos villes, et la suppression des gaspillages d'énergie, essentiellement énergies fossiles (pétrole et gaz) dans nos bâtiments et nos diverses activités. Toutes les listes prévoient plus ou

moins des mesures en ce sens, faisant notamment référence à la norme HQE (haute qualité environnementale) que certains veulent imposer pour toute construction nouvelle. Mais nous restons parfois sur notre faim.

Certains, comme la liste Simon, vont plus loin en prévoyant la réalisation (comme l'a fait Villiers-sur-Orge et comme est en train de le faire le Conseil général) d'un bilan carbone, faisant, à l'origine, puis ensuite périodiquement, le point sur les émissions de gaz carbonique des bâtiments et services publics. Cela afin de prendre les mesures qui s'imposent et arriver le plus vite possible à réduire l'impact environnemental. La liste Decaux lancerait la même opération en la limitant, semble-t-il, aux écoles et bâtiments communaux, ce qui est insuffisant. Seule la liste Simon fixe un objectif précis: réduire les émissions de gaz carbonique de moitié en 6 ans.

La liste Lecoustey prévoit la réalisation d'une thermographie aérienne. Cet outil de diagnostic des pertes de chaleur dues à une mauvaise isolation peut aider la ville à faire le point sur l'isolation de ses bâtiments. Mais, outre qu'il est coûteux, il est difficilement utilisable pour l'ensemble d'une ville et ne concerne que l'isolation (voir notre encadré en page 3).

Les listes Lecoustey et Simon prévoient, seules, une aide au financement des particuliers (réduction d'impôt) pour les travaux d'économies d'énergie ou d'énergies renouvelables

Concernant les transports, il est question, dans les programmes, de réduire l'usage de la voiture et de développer transports collectifs et circulations douces. Mais, à l'exception des listes Simon et Decaux, qui y consacrent un chapitre, les propositions restent limitées ou trop générales.

Toutes ces mesures devraient, selon nous, être rassemblées dans un « plan climat », suivi en permanence, lui-même intégré dans un Agenda 21 local : voir à ce sujet nos

propositions pour un Agenda 21 local dans www.ademub.asso.fr Rubrique « Agenda 21 ». La liste Decaux annonce la réalisation d'un tel Agenda 21, mais donne, dans son programme, très peu de précisions sur son contenu et sa réalisation. La liste Simon parle pour sa part d'élaborer, avec tous les acteurs locaux, un « **pacte écologique local** », une sorte d'Agenda 21 simplifié, regroupant l'ensemble des mesures à prendre dans tous les domaines.

Une maison de l'environnement et du développement durable

Tous annoncent peu ou prou leur intention de donner une place centrale à la **formation et à l'éducation à l'environnement**, ce qui nous paraît primordial. Néanmoins, nous souhaiterions que soit reprise notre proposition de créer, à Brétigny, une « **maison de l'environnement, des énergies et du développement durable** », subventionnée à la fois par l'Etat, l'ADEME, la région, le département et l'Agglo du Val d'Orge, et chargée de la politique d'information, de sensibilisation et de formation des habitants, à commencer par les scolaires. Cela en lien avec les associations et les professionnels concernés. Implantation idéale de ce bâtiment : dans l'éco-quartier Clause. A notre connaissance, seule la liste Simon prévoit un tel équipement. Soulignons, par ailleurs, que la liste Lecoustey souhaite voir continuer l'organisation des Journées de la nature et de l'environnement (JNE) dont nous sommes à l'origine, mais ne dit pas avec quels moyens.

Nous approuvons, par ailleurs, la volonté manifestée par la liste Decaux d'ouvrir un **centre de formation supérieure aux métiers de l'environnement** pour favoriser l'éclosion d'entreprises compétentes en matière de développement durable, dont nous avons le plus grand besoin. Notons, à ce sujet, qu'on peut préparer depuis cette année une licence professionnelle « efficacité énergétique et

économie d'énergie » au sein de l'IUT d'Evry-Brétigny (château La Fontaine).

Tous connaissent nos positions en ce qui concerne l'**urbanisation**. Nous avons donné un avis défavorable au PLU (plan local d'urbanisme) actuel, trop « urbanisateur »



(densification trop forte du centre ville et étalement urbain), et avons toujours reproché au projet Clause l'étendue de son emprise, un volume de logements trop important, l'insuffisance de réduction de la place de l'automobile et le choix réalisé en matière d'équipements. Certes, Clause obtiendra le label « éco-quartier », car des choses intéressantes vont y être réalisées en matière de développement durable, et l'équipe municipale actuelle s'est engagée à y assurer la continuité biologique qui manque au reste de la ville. Mais les listes Lecoustey et Simon ont raison de manifester leur volonté de réduire les ambitions initiales qui nous ont été imposées, et de bâtir un projet à taille plus humaine et plus proche de la nature (Joncs Marins).

Urbanisation : lever les contradictions

On ne peut à la fois continuer de construire à outrance et, en même temps, prétendre, comme le fait la liste Decaux, qui se réfère aux « nombreux projets immobiliers ultérieurs » protéger l'environnement, aménager des espaces verts et pérenniser l'agriculture. Nous avons dit, lors de l'enquête sur le PLU, que la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des Brétignolais ne peuvent aller de pair avec une augmentation importante de la population. Nous fixons à 25.000 habitants, le chiffre optimal. Chiffre qui a été repris, fort judicieusement, par la liste Lecoustey. Pour la liste Decaux, on atteindrait ce chiffre en 2015 seulement. On croit rêver, car comment peut-on en rester à 25.000 habitants avec un programme de construction aussi important (1800 logements en centre ville et 1630 sur Clause), ce qui fait 7000 à 8000 habitants

supplémentaires au moins ? Sans compter les « nombreux projets immobiliers ultérieurs ».

On ne peut affirmer non plus, comme le fait la liste Decaux, que le PLU actuel évite l'urbanisation de l'Orme Fourmi, alors que ce dernier y est classé en zone urbanisable.

Trois listes sur quatre dénoncent d'ailleurs l'urbanisation excessive de Brétigny, œuvre de l'équipe municipale actuelle. Pour stopper celle-ci et assurer la préservation des espaces agricoles et naturels, ainsi que les éléments de notre patrimoine, la liste Simon prévoit logiquement une révision du PLU. Peu d'indications en ce domaine des listes Saucier et Lecoustey qui annoncent cependant leur volonté de préserver les espaces verts. La liste Lecoustey veut sauvegarder les terrains agricoles du nord de la commune (Orme Fourmi), tout comme la liste Simon.

Tous, sauf la liste Saucier, parlent de relancer le dossier des Joncs Marins. Mais comment y parvenir, dans la mesure où on nous dit que l'Agence des espaces verts de l'Ile-de-France ne dispose d'aucun moyen ?

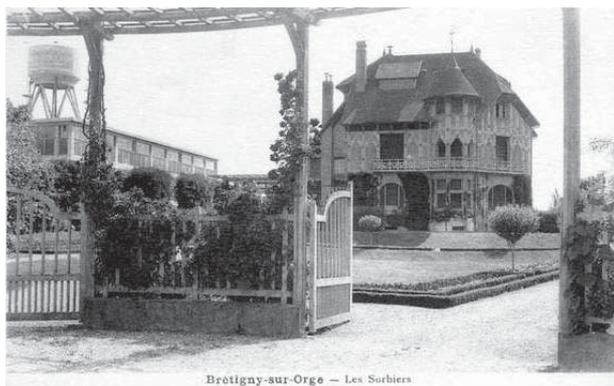
Nous regrettons, à ce propos, que nulle part n'apparaisse dans les listes la volonté de signer la « Charte régionale de la biodiversité et des espaces naturels », engagement fort qu'a pris pourtant l'Agglomération du Val d'Orge, alors que l'équipe municipale actuelle, plus directement concernée, s'y est toujours refusée.

Sur l'eau, l'assainissement et les déchets, compétences communautaires, mais concernant également les communes, tous ont leurs projets, plus ou moins précis, plus ou moins volontaristes en matière d'usage de l'eau de pluie (arrosage des pelouses et jardins), de tri sélectif, de compostage, etc. La liste Decaux veut « interdire l'installation d'activités polluantes sur notre sol », ce que nous approuvons. Mais cette volonté n'est-elle pas en contradiction avec le règlement du PLU, qui nous semble plus laxiste sur ce point ?

La sauvegarde de l'agriculture péri-urbaine, comme activité économique vitale pour notre avenir, trouve un développement dans la seule liste Simon qui insiste sur le rôle en ce domaine des chantiers d'insertion, et sur le renouveau du jardinage familial et collectif (jardins partagés).

Exemplarité, transparence et démocratie participative

Aucun projet ne peut aujourd'hui faire l'impasse sur l'**exemplarité des services publics** dans tous les domaines (y compris dans leur politique d'achats) **et sur une nouvelle forme de démocratie, plus participative**. Sur ce point, les projets qui nous sont présentés se montrent assez discrets, à l'exception de celui de la liste Simon qui met



Brétigny-sur-Orge - Les Sorbiers

ces deux principes au cœur de son projet et prévoit notamment la généralisation des comités de quartier avec des attributions et des moyens plus étendus. La liste Lecoustey fait référence au caractère exemplaire de l'action de la ville. Quant à la liste Decaux, rien sur ce point si ce n'est l'évocation de la démocratie participative dans l'édito de la tête de liste.



Deux dossiers préoccupent actuellement les Brétignolais : le projet d'installation d'une **plate-forme de ferroutage** au sud de la commune, et le devenir de la **base aérienne**, sur lesquels nous disposons de très peu d'informations. La liste Saucier s'oppose au projet de plate-forme sur Brétigny et ne souhaite pas voir installer des entrepôts sur la base aérienne. La liste Lecoustey conditionne son acceptation de la plate-forme par des mesures strictes en matière d'environnement et d'infrastructures. Interrogée, la liste Simon a indiqué que Brétigny, en raison des nuisances attendues et de l'insuffisance et de l'inadaptation des infrastructures, n'était peut-être pas le meilleur site pour une plate-forme de ferroutage..



Enfin, les 4 listes se sont engagées à faire des efforts durant la campagne : utilisation de papier recyclé, pas d'affichage sauvage.



A la lumière de ces quelques réflexions (certes incomplètes), nous espérons que nos lecteurs trouveront des éléments pour les éclairer dans leur choix les 9 et 16 mars prochains.

NB : Pour le détail de nos propositions présentées aux 4 listes, nous vous renvoyons à notre site Internet :

www.ademub.asso.fr



BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2008

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 •** - couple **22 •** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de **défense de l'environnement**) - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 •**

ADEMUB - Président : Claude ROMEC, 51, rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30, rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2008. Ci-joint ma cotisation de •

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).